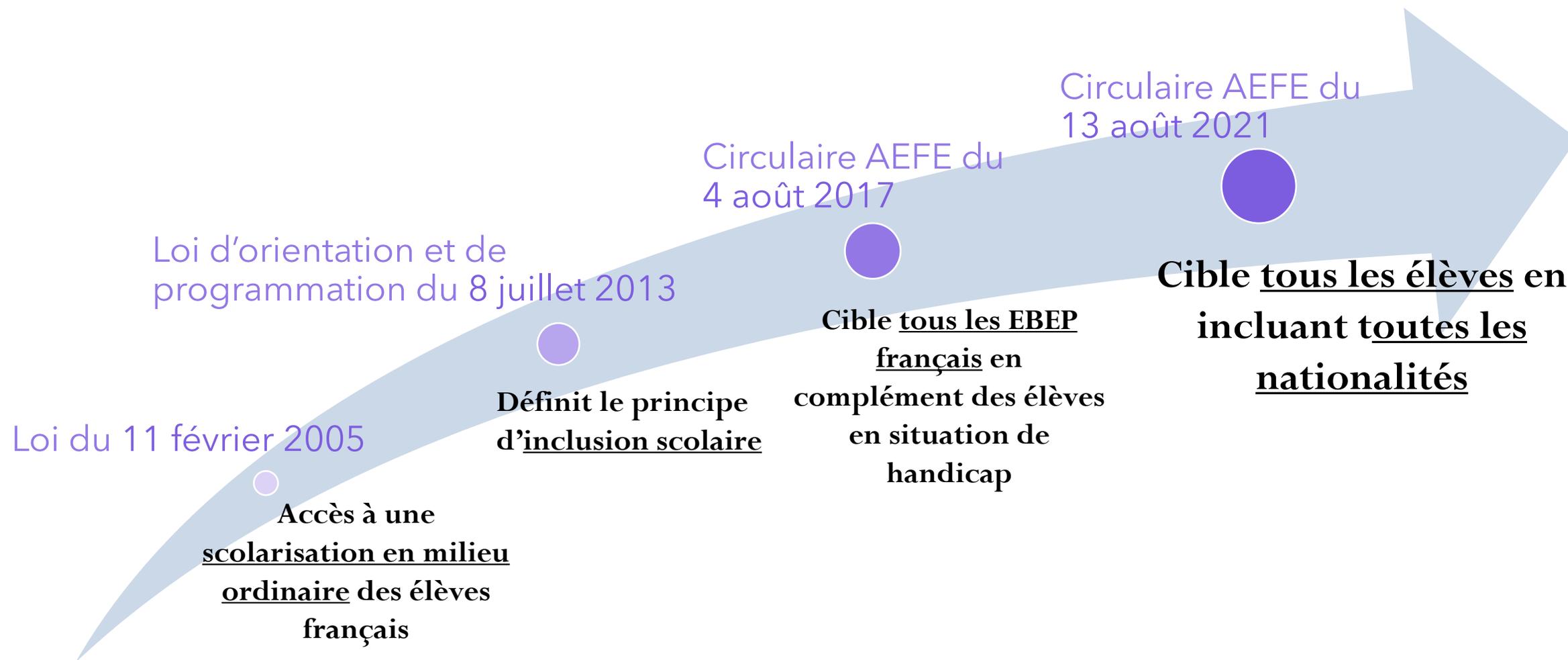


PÔLE INCLUSIF DOMINIQUE SAVIO (PiDS)

PRÉSENTATIONS ET MISSIONS

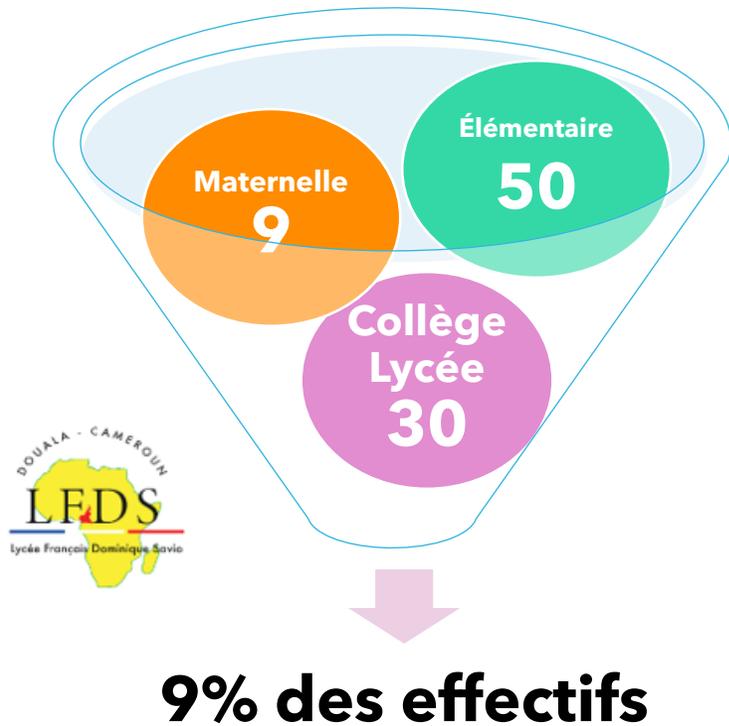
CADRE INSTITUTIONNEL: L'INCLUSION DANS LES EFE



QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PiDS?

- ✓ Répondre aux besoins des **Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers (EBEP)**.
- ✓ Assurer un accompagnement pédagogique et éducatif adapté.
- ✓ Favoriser l'inclusion scolaire de tous les élèves.

ORIGINE DU PiDS



L'INCLUSION SCOLAIRE DANS LE RÉSEAU EFE



Bilan à la rentrée 2023

35 875
9,2 % des effectifs

élèves à besoins
éducatifs
particuliers

sont scolarisés dans les
établissements d'enseignement
français à l'étranger

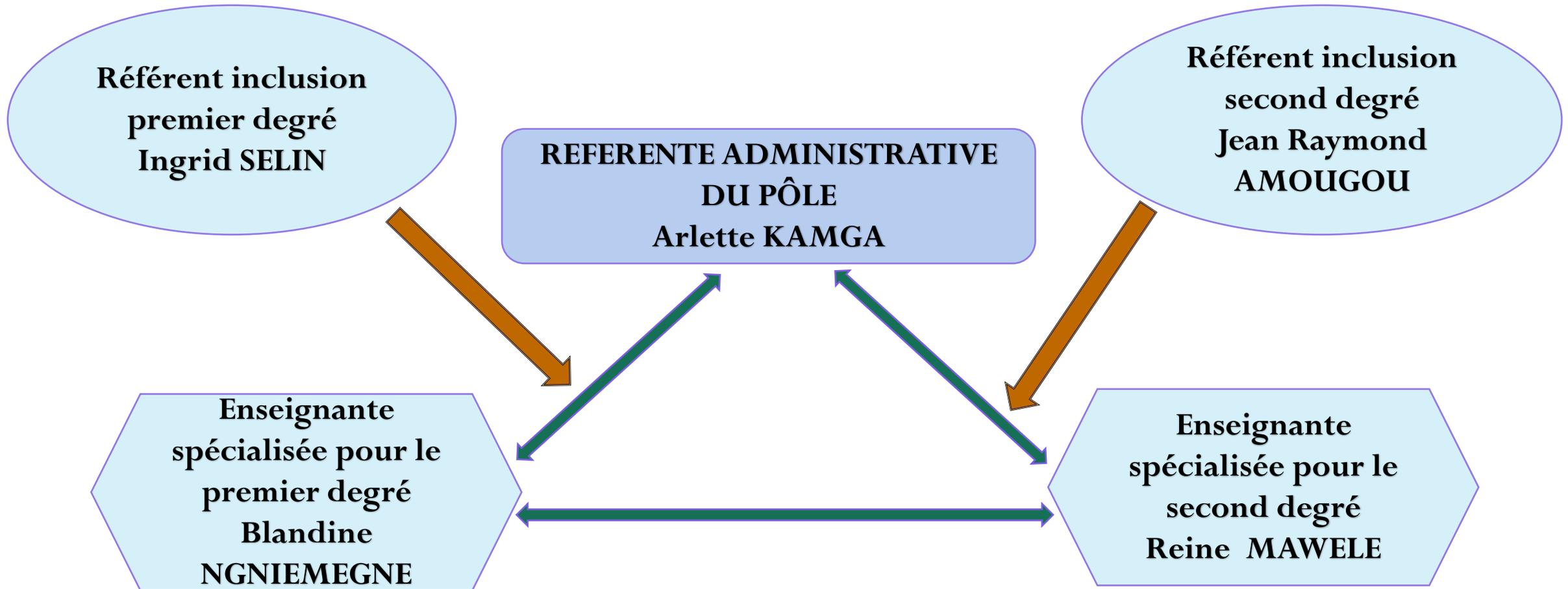
21 500 élèves, soit 5,8 % en 2019.

QUE DIT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT?

Article 16 bis (résumé):

- La prise en charge au sein du pôle inclusif est soumise à validation du chef d'établissement après avis des équipes pédagogiques et de professionnels compétents.
- Le pôle a pour objectif d'aider les élèves à surmonter des difficultés pouvant affecter leur scolarité.
- L'admission des élèves se fait en concertation avec les parents et fait l'objet d'un contrat.
- Dans le contexte local, l'inclusion n'est pas automatique et peut nécessiter un suivi médical ou un accompagnement scolaire adapté (AVS, AESH, PAP, PPS).
- Les accompagnants, recrutés et rémunérés par les parents, peuvent être exigés par l'équipe pédagogique et la direction pour permettre la scolarisation de l'élève ; à défaut, l'établissement se réserve le droit de ne pas maintenir un élève sans l'accompagnement requis.

PRESENTATION DU PiDS



LES MISSIONS

- Mise à jour et suivi des dossiers des élèves
- Organisation et tenue des équipes éducatives ou ESS
- Constitution et entretien de partenaires extérieurs
- Gestion des démarches administratives liées à l'inclusion (aménagement des examens, accueil et accompagnement des nouveaux EBEP)
- Accompagnement des familles pour les prises en charge extérieure

- Observations des élèves dans les classes avec préconisations et propositions d'outils pédagogiques
- Prises en charge des EBEP en situation de handicap ou de décrochage scolaire dans les classes spécialisées
- Programmation des compétences par le socle pour les élèves en situation de handicap

- Création d'un Digipad de ressources pour les équipes enseignantes, veille pédagogique
- Pilotage, accompagnement des équipes pédagogiques, veille pédagogique et à la cohérence du projet inclusif de l'établissement dans sa mise en œuvre

- Création des documents de procédure

La Référente administrative

**Les 2 enseignantes spécialisées
(1^{er} et 2nd degré)**

**Les référents inclusion (1^{er}
et 2nd degré)**

L'équipe

QUELS DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ÉLÈVES?

- **PPRE** : Dispositif destiné aux élèves ayant des difficultés scolaires ciblées et nécessitant un accompagnement renforcé.
- **PAP** : Pour les élèves ayant des troubles des apprentissages, mis en place sur avis d'un spécialiste.
- **Accompagnement par un AVS** : Mis en place aider l'élève à mieux participer aux activités scolaires en apportant une assistance pédagogique.
- **PAI** : Plan mis en place pour répondre aux besoins médicaux spécifiques d'un élève, sous la responsabilité de l'infirmière scolaire.
- **PPS** : Projet destiné aux élèves en situation de handicap reconnu par la MDPH, prévoyant des aménagements pédagogiques et matériels.
- **APP**: Accompagnement Pédagogique Personnalisé avec **les Enseignantes spécialisées** pour les élèves en décrochage scolaire, en situation de handicap ou avec des troubles de comportement sévères

LE PRÉ-PAP: UN DISPOSITIF DE RÉACTIVITÉ

- ❑ Mis en place pour répondre rapidement aux besoins des élèves.
- ❑ Permet de démarrer un accompagnement provisoire en définissant dès le départ les aides nécessaires, en attendant les comptes rendus des spécialistes.
- ❑ Dispositif, signé par les parents et le spécialiste, visant à éviter les retards liés aux délais de production des documents médicaux.

L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE PERSONNALISÉ (APP): C'EST QUOI?

Dispositif mis en place pour soutenir, de manière ciblée, les élèves en décrochage scolaire, en situation de handicap ou présentant des troubles de comportement.

Assuré par les deux enseignantes spécialisées (1^{er} et 2nd degré), qui accompagnent de façon ciblée les élèves via des activités visant à renforcer leurs compétences scolaires et psycho-sociales, en complément du travail mené en classe. Ce travail s'inscrit dans une démarche concertée avec les familles et l'équipe pédagogique.

Comment ça marche?

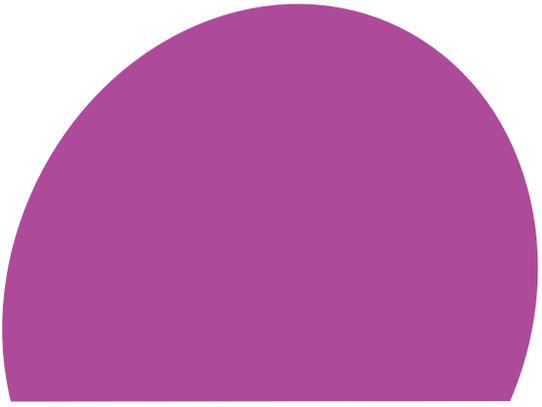
L'élève à besoin éducatif particulier est inscrit dans une classe comme tout autre élève mais a des heures dédiées de prise en charge en classe spécialisée selon un emploi du temps défini correspondant à ses besoins.

UN APERÇU DE LA CLASSE SPÉCIALISÉE ET ACTIVITÉS



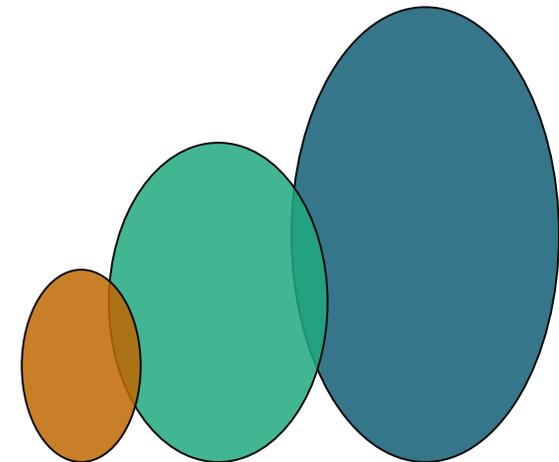
LA PLACE DES FAMILLES

- ✓ Impliquées dans toutes les étapes du suivi.
- ✓ Accord indispensable pour toute mise en place d'accompagnement.
- ✓ Partenaires dans la réussite scolaire de leur enfant.



QUELQUES ACTIONS DU PiDS

- **Septembre 2024:** Première session formation des AVS avec objectif de renforcer leurs compétences afin d'apporter le soutien de qualité que nous souhaitons offrir à chaque élève.
- **Janvier 2025:** Plénière de rentrée avec les enseignants visant à clarifier les missions du Pôle Inclusif et renforcer la collaboration autour des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- **Février 2025:** Cocktail collaboratif (février 2025) a permis de créer du lien entre les partenaires du suivi éducatif (orthophonistes, psychologues, pédiatres, etc.) pour fluidifier les échanges et améliorer la prise en charge des élèves.
- **Mai 2025:** Deuxième session de formation des AVS



DES PROJETS?.....OUI

- **Journée de Sensibilisation aux troubles du type « dys » ou du « spectre autistique »**

Sensibiliser, informer les parents et les enseignants sur les spécificités de ces troubles.

- **Séminaire de formation des enseignants sur les troubles des apprentissages**

Permettre aux enseignants de mieux comprendre les troubles des apprentissages afin d'adapter leurs pratiques pédagogiques et de favoriser la réussite de tous les élèves.

NOS COORDONNÉES



Mail : pole-inclusif@lyceesavioudouala.org



Téléphone : +237 6 54 26 73 73



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*